



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2024 14

9 AVRIL 2024

PENURIE DE MEDICAMENTS

L'article L5121-19 du Code de la Santé publique prévoit « **un approvisionnement approprié et continu** » en médicaments. Pour garantir cet approvisionnement un décret du 30 mars 2021 instaure un plan de gestion des pénuries (PGP) qui, d'après la direction générale de la santé (DGS) « oblige les industriels **« d'informer les autorités dès qu'ils ont connaissance de tout risque de rupture de stock pour ces médicaments »** dits d'effet thérapeutique majeur.

Si les déclarations des pouvoirs publics ne manquent pas, il semble bien qu'elles ont peu d'efficacité. Faute de mesures efficaces, la pénurie continue et a même tendance à s'aggraver.

Ce n'est pourtant pas faute de subventions aux laboratoires. L'exemple de la relocalisation du Paracétamol en Isère est édifiant. L'Etat participe à hauteur de 40% soit sous forme de subventions ou d'avances remboursables pour une entreprise qui appartient au fonds américain SK Capital Partners.

Les sénatrices Laurence COHEN et Sonia de La Provôté relèvent dans leur rapport que si « cette production est privée, l'industrie pharmaceutique est le deuxième bénéficiaire du Crédit Impôt Recherche (CIR). La somme s'élève à 710 millions € en 2020 et est en forte progression. En 2015, le CIR représentait 19% du montant de l'impôt des industries pharmaceutiques. Ce pourcentage est passé à 34% en 2021. De plus **« la recherche publique contribue pour près de la moitié à l'effort de recherche développement pharmaceutique, les profits tirés des médicaments innovants**

« sont intégralement captés par les entreprises » constatent les deux sénatrices.

Avec cette production privée des médicaments, les entreprises restent maîtresses de leur production. Depuis trois décennies, « ces entreprises n'ont conçu que très peu de produits novateurs pour les maladies les plus courantes pour se concentrer sur des traitements concernant des effectifs réduits de patients. Vendus à des prix exorbitants complètement déconnectés de leurs coûts de production. Ces traitements de pointe menacent l'avenir du système français de remboursement.

Selon la journaliste Rozenn Le SAINT, l'assurance maladie a versé 2 milliards € au seul laboratoire Novartis en 2022. L'industrie pharmaceutique ne répond pas aux besoins des malades, elle fabrique des médicaments pour en tirer le profit maximum. Alors elle produit ce qui est le plus rentable pour ses actionnaires.

Sur un autre plan, VERTEX en 2018 a menacé l'Etat français d'arrêter un essai clinique sur des malades atteints de mucoviscidose s'il ne lui donnait pas satisfaction sur le prix demandé pour un autre médicament.

Propriété privée des laboratoires et financements publics, cette dichotomie n'est-elle pas là la source de la pénurie de médicaments ?

Pour ne pas s'attaquer au véritable problème, l'Etat fixe chaque année des économies à réaliser sur les médicaments pour l'assurance maladie. C'est le but de la création des franchises sur les boîtes de médicaments et de leur doublement en 2024.

On permet aux entreprises pharmaceutiques de réaliser des profits colossaux et on taxe les malades.

Pour satisfaire les besoins des malades, il devient urgent de construire un secteur public du médicament allant de la production des molécules actives à la commercialisation.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association